

Aucun éleveur Ne Sera Autorisé à pénétrer Dans La Salle , Pendant Le Jugement ; Personne Ne Pourra Suivre Un Juge Sauf Les élèves Juges Qui Devront En Faire La Demande Au Commissaire Général.

Art 10: 4 GP D'Exposition Récompensés Par Une Plaquette
 18 GP D'Honneur Récompensés Par Une Plaquette
 4 GP D'élevage Récompensés Par Une Plaquette

2 GPH Pigeons Fantaisie .2 GPH Race Françaises .2 GPH Race étrangère .1 GPH Volaille Française .1 GPH Volaille étrangère .1 GPH Race Naine. 1 GPH Lapin Race à Fourrure. 1 GPH Race Moyenne . 1 GPH Grande Race .1 GPH Petite Race .1 GPH Race Naine Ou Cobaye . 1 GPH Palmipèdes . 1 GPH Tourterelle .1 GPH canard D'Ornement .1 GPH Pigeon Voyageur Belge D'EXPO.

- * championnat régional du cauchois (5 Récompensés) (Male ~~OU~~ Femelle)
- * Rencontre Du King (AKCF) En (Male Et Femelle)
- * championnat régional de la sabelpoot En (Male Et Femelle)
- * Rencontre De La Wyandotte En (Male Et Femelle)
- * Prix Spécial Du Combattant En (Male Et Femelle)
- * championnat régional du lièvre belge En (Male Et Femelle)
- * Rencontre Du Normand En (Male Et Femelle)
- * Prix Spécial Du Bleu De Vienne En (Male Et Femelle)
- * Prix Spécial En Lapin Race à Fourrure En (Male Et Femelle)

Le Classement Final Sera établi Sur Les 10 meilleurs Sujets. Chaque éleveurs Récompensés Selon Le Barème Suivant (Un Lot)

Pigeons, Volailles, Palmipèdes, Lapins.

Passage à Table;

Pour Tous Les Exposants Ayant Présenté Un Minimum De 5 Cages Selon Le Barème Suivant:

Notes aux Pigeons, Volailles, Palmipèdes	Notes aux Lapins, Lapins-Nains et Cobayes	Points attribués pour le classement
97 / 96	97 / 96,5 / 96	10
95 / 94	95,5	8
93	95	6
92	94,5 / 94	3
91	93,5 / 93	1
90	92,5 / 92	0

Les GPE Et GPH Ne Seront Pas Cumulables Avec Les Autres Récompenses à L'Exception Du Prix D'élevage

Le Grand Prix d'élevage Sera Sur Les 4 Sujets De Chaque Catégorie Dans La Meme Race Toute Variété Confondue Point Identique .

Pour Le Prix D'élevage La Lettre (E) Doit Etre écrire Par L'éleveur Sur La Feuille D'Inscription

Art 11: L'Entrée Est Gratuite Pour Les Exposants Ainsi Que Pour Leur Conjointe Le Président Et Le Commissaire Général Ont Le Droit De Refuser Toute Personne Pouvant Nuire à L'Exposition Et De Leur Interdire L'Accès.

La Cloture Des Inscriptions Est Fixée Au Vendredi 14 Novembre 2014.

Les Droits D'Inscription Doivent Etre Accompagnés D'Un Chèque Libellé à L'Ordre De La B.V.A.O. Et à Renvoyer à :Monsieur Perrouas Franck 36 Rue De La Foret Mienvial 76340 Pierrecourt (Portable:06.20.83.37.94.) *06,35,93,63,73*

Toute Inscription Non Accompagnés Du Règlement Seront Refusée. Les Animaux Concernés Par La Convention De Washington Et Par L'Arrêté Du 17 Avril 1981 Fixant La Liste Des Oiseaux Protégés Sur L'Ensemble Du-Territoire , Ne Sont Admis à L'exposition.